



Les relations homme-animal en milieu urbain

famille enjeux relation société accompagnant éducation urbain politique science cohabitation aménagement éducation prévention
animaux ville humain nuisances bien-être intégration droits devoirs envahissement espèce protection statut responsabilité

Les synthèses Millénaire

Septembre 2005

GRANDLYON
communauté urbaine

famille enjeux relation société accompagnant éducation urbain politique science cohabitation aménagement éducation prévention
animaux ville humain nuisances bien-être intégration droits devoirs envahissement espèce protection statut responsabilité

Cadrage prospectif

Les collectivités sont aujourd'hui conduites à s'interroger sur les modes de gestion et d'intégration de l'animal dans la cité. C'est une réalité : **l'animal s'installe durablement dans la ville.** A l'heure actuelle, 51 % des foyers possèdent un animal de compagnie. D'après l'INSEE, le nombre d'animaux de compagnie a augmenté de 40 % en 20 ans. L'évolution est particulièrement sensible en zone urbaine (plus d'un tiers de ces animaux vit en ville). Et l'animal est encore plus présent que ne le pensent les citoyens : on compte de nombreux animaux commensaux et sauvages. Les notions de biodiversité et d'équilibre écologique nous sont de plus en plus familières.

L'animal est devenu une préoccupation sociale telle que ce sujet fait désormais l'objet de débats sur les frontières de l'humanité et de l'animalité, sur la légitimité de la prééminence de l'homme dans la nature... Les philosophes, en particulier, nous invitent à revoir notre perception de l'animal : *« Comprendre l'animalité urbaine doit s'appuyer sur une vision à la fois plus subtile et plus réaliste de l'animal dans la Cité. Il convient en conséquence d'élaborer une conception de l'animalité qui ne se base plus a priori sur le paradigme de la séparation de l'homme et de l'animal, mais sur celui de leur complémentarité, sur celui de la recherche de convergences entre les uns et les autres, et sur celui de la vie partagée. »* (cf. Dominique Lestel). Il ne s'agit pas pour autant de considérer l'animal comme une personne, mais de tenter de le comprendre à l'interface d'une histoire naturelle, d'une histoire culturelle et d'une biographie. Pour cela, des scientifiques proposent de **créer une nouvelle discipline à l'interface de l'éthologie et de l'ethnologie**, nous montrant aussi que l'évolution que nous vivons n'est pas d'ordre conjoncturel, mais bien d'ordre structurel.

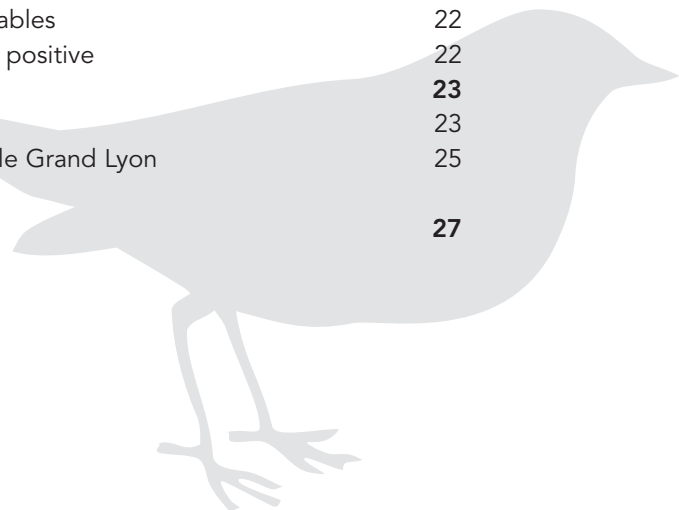
Cette prise de conscience se concrétise par la loi : le statut de l'animal est encore en devenir. Depuis la loi de 1976, l'animal est officiellement reconnu comme un « être sensible ». En 1999, une nouvelle catégorie juridique d'animaux apparaît dans le code rural : « l'animal de compagnie » est officiellement reconnu. En 2005, le ministère de la Justice se montre favorable à une réforme du statut de l'animal afin de distinguer l'animal d'un bien dans le code civil.

Peut-être plus encore que l'aspect quantitatif, la création d'une nouvelle discipline scientifique et le nombre croissant de lois et de mesures relatives à l'animal montrent que l'évolution générale des esprits est incontestable. Mais la présence des animaux en ville, le chien en particulier, pose souvent problème et montre combien il est difficile de vivre ensemble. **Respecter la présence des animaux en milieu urbain ne va pas toujours de soi.** La ville reste un espace vu comme étant d'ordre humain. Comme le végétal il y a quelques années, l'animal perturbe « l'ordre urbain ». Néanmoins, la présence de l'animal en ville est un véritable phénomène de société et nous pousse à nous interroger sur notre rapport à l'animalité.

En gardant à l'esprit ces faits et ces approches novatrices, nous pourrions réfléchir aux relations étroites qui peuvent se nouer entre un humain et un animal et repenser à ce que « vivre ensemble » implique. Cette question touche à des problématiques de partage de l'espace public, de tolérance et ne manque pas d'engendrer des conflits. Néanmoins, la présence de l'animal en milieu urbain pose de trop nombreuses questions pour ne pas être entendues. Les non-humains commencent à peser sur les décisions. **Une transformation de la politique serait-elle en marche ?**

SommeAire

	Introduction	5
Etat des lieux page 7	La présence animale dans le Grand Lyon : une réalité	7
	Un foyer sur deux possède au moins un animal domestique	7
	Le Grand Lyon héberge des animaux commensaux et sauvages	7
	Un cadre juridique en pleine évolution	8
	Les principales lois et mesures relatives à l'animal	8
	Qui est responsable ?	9
	Les dysfonctionnements	10
	Les nuisances et risques liés à la présence animale	10
	Un enjeu de proximité : la cohabitation homme-chien	11
Homme-animal : une relation à comprendre page 13	La présence animale : un véritable enjeu de bien-être	13
	Pour la famille et chacun de ses membres	13
	L'animal médiateur social ?	14
	De la compagnie à la thérapie	15
	L'animal vecteur pédagogique	15
	L'animal vecteur thérapeutique	15
	Ouverture à l'animalité urbaine	16
	Une histoire ancienne	16
	Approche philosophique et éthologique	16
Recommandations pour une politique globale d'intégration de l'animal en milieu urbain page 19	Favoriser une possession responsable	19
	Anticiper la venue de l'animal	19
	Savoir vivre ensemble en milieu urbain	19
	Apprendre à connaître son animal	20
	Aménager et entretenir la ville	20
	Des aménagements de proximité indispensables	20
	Sur le chemin d'un nouvel urbanisme	21
	Se saisir de la question des déjections canines	22
	Des réponses techniques indispensables	22
	Une nouvelle approche : globale et positive	22
	Conduire le changement	23
	Mettre les compétences en réseau	23
	Déployer les actions engagées par le Grand Lyon	25
	Index	27



IntrOduction

La France est un des pays européens qui héberge, proportionnellement à sa population, le plus grand nombre d'animaux de compagnie : 51 % des foyers français possèdent au moins un animal de compagnie, et près de 44 % possèdent au moins un chien ou un chat en 2003. Ces chiffres sont presque inchangés depuis 1993. Cette relative stabilité cache cependant une évolution significative : les Français sont de plus en plus nombreux à posséder plusieurs animaux (enquête FACCO/TNS Sofres 2003). Les origines de cet engouement ont fait l'objet d'analyses sociologiques qu'il serait trop long d'exposer ici. Urbanisation explosive, dissociation de la famille, exclusion sociale, insécurité, isolement mais aussi effet de mode et médiatisation sont régulièrement invoqués.

Il faut ajouter à cela la présence d'animaux commensaux et sauvages en milieu urbain. Méconnue, voire ignorée, la biodiversité urbaine est cependant une réalité. L'animal occupe une place importante dans nos foyers et dans nos quartiers. Avoir une réflexion globale sur la place de l'animal dans notre cité est donc impératif.

Mais pourquoi placer le rapport homme-animal au cœur du sujet ? Nous nous devons d'éviter le cloisonnement homme/animal habituel. Il ne semble pas le reflet de la réalité : hommes et animaux ne vivent pas dans deux mondes parallèles. Nos histoires sont étroitement liées, nous partageons le même espace de vie et nous influençons le même environnement. Cependant, notre regard sur l'animal demeure ambigu : l'animal peut être considéré comme un membre de notre famille, un outil de travail, une ressource alimentaire... Mais la société urbaine a changé, nos mentalités évoluent, nous savons que nous devons accorder aux animaux une protection toute particulière et un traitement privilégié : il va falloir les côtoyer d'une autre manière. Considérer l'animal en ville implique de s'interroger sur notre rapport à l'animalité et sur la nature des liens unissant l'homme et l'animal. Le législateur entérine cette évolution des liens homme-animal et tend à réaliser un compromis entre les besoins légitimes de l'homme et la protection des animaux.

Préparer la ville de demain en définissant la place, le rôle et le statut du vivant au cœur de la cité et inscrire cette question dans un cadre de développement durable semblent donc nécessaires. L'intégration de l'animal dans nos vies et dans notre ville implique de se demander dans quelles conditions, dans quelles limites et à quel coût. L'objectif n'est il pas de tendre vers une cohabitation harmonieuse entre l'homme et l'animal au sein de la cité, et le bien-être de chacun ? Gérer les nuisances occasionnées par la présence animale en ville ne suffit pas. Construire une véritable politique d'intégration de l'animal en ville est le véritable enjeu pour répondre ensemble à cette question : **avec quels vivants voulons-nous vivre et comment ?**

famille enjeux relation société accompagnant éducation urbain politique science cohabitation aménagement éducation prévention
animaux ville humain nuisances bien-être intégration droits devoirs envahissement espèce protection statut responsabilité

Etat des lieux |

Les citoyens partagent l'espace urbain avec une population animale nombreuse et variée. Un cadre juridique, ayant particulièrement évolué ces 30 dernières années, fixe les droits et les devoirs des possesseurs envers leurs animaux et la collectivité. Cependant, des dysfonctionnements perdurent, voire apparaissent, et soulèvent de sérieuses questions d'ordre social et sanitaire.

➤ La présence animale dans le Grand Lyon : une réalité

Un foyer sur deux possède au moins un animal domestique

On estime à 1,26 millions le nombre d'animaux domestiques dans le Grand Lyon (64 millions en France) dont 29 % sont des chats et des chiens et 44 % des poissons.

Population d'animaux domestiques dans le Grand Lyon et en France (2000)

	Grand Lyon *	France (en millions)
Chiens	170 000	8,8
Chats	191 000	9,7
Rongeurs	45 000	2,32
Oiseaux	157 000	7,99
Poissons	550 000	27,74
Reptiles & Batraciens	150 000	7,5

* Mode de calcul : estimation nationale (FACC/TNS Sofres) minorée du taux que représente la population du Grand Lyon par rapport à la population française (Insee) et corrigée par le fait qu'il y a 8 % de moins d'animaux domestiques en ville qu'en milieu rural.

+ d'infos : L'animal en chiffres à l'échelon de l'agglomération, rapport Siloé, www.millenaire3.com

Le Grand Lyon héberge des animaux commensaux et sauvages

Les garants de la biodiversité

La faune présente en ville ne se limite pas aux seuls animaux domestiques. Les missions écologie urbaine du Grand Lyon et de la ville de Lyon sont attentives aux différents animaux vivant et circulant dans nos villes (étourneaux, hirondelles, martinets, rats, ragondins, renards, castors...). Régulièrement, des inventaires des différentes espèces présentes et des sites d'intérêts écologiques du Grand Lyon sont réalisés. En terme de nombre d'espèces, les animaux sauvages et commensaux excèdent les animaux domestiques et sont garants de la biodiversité.

Il est néanmoins important d'éviter les erreurs favorisant la monospécificité et/ou l'envahissement d'un milieu par des espèces indésirables. Sans vouloir contrôler totalement les populations d'animaux commensaux et sauvages (cela serait d'ailleurs

Le saviez-vous?

La famille des animaux domestiques s'agrandit

Depuis 1998, la possession des poissons est en croissance constante, alors que les oiseaux connaissent eux une baisse significative (enquête FACC/TNS Sofres 2003).

La population de petits rongeurs et de nouveaux animaux de compagnie (NAC) est celle qui croît le plus : elle a augmenté de plus de 40% en 2 ans et surtout en milieu urbain. On dénombre environ 195 000 petits rongeurs et NAC dans le Grand Lyon en 2000. Ils exigent des soins spécifiques (alimentation, conditions de captivité...) et demandent un investissement supérieur à celui déployé pour un chien ou un chat. Ces animaux, souvent exotiques, peuvent être porteurs de maladies tropicales ou de parasites peu connus. Relâchés dans la nature, ils peuvent avoir des effets catastrophiques sur l'équilibre de l'écosystème du Grand Lyon. Cette mode apparaît durable : on assiste à la spécialisation de certains vétérinaires, on trouve à présent plus facilement de la nourriture adaptée (croquettes pour iguanes...).

+ d'infos : L'animal en chiffres à l'échelon de l'agglomération, rapport Siloé, www.millenaire3.com

illusoire), la ville doit être attentive à ces habitants particuliers et prête à intervenir en cas de besoin. Le docteur Gilbert Gault attire notre attention sur ce point. « L'intrusion de la faune sauvage en ville participe à la restauration de la biodiversité et au développement durable mais elle est dépendante des capacités d'accueil pour chaque espèce. Les mosaïques végétales (plantations d'espèces variées dans les espaces publics) et la mixité des habitats (ancien, récent, pavillonnaire, immeubles, bâtiments classés) influent sur les peuplements d'animaux commensaux ou sauvages susceptibles de perdurer ou de coloniser la ville. Les équilibres biologiques s'avèrent fragiles et il convient de réfléchir à l'ensemble des aménagements qui peuvent être mis en place pour éviter la dégradation de notre environnement. »

+ d'infos : Entretien avec Gilbert Gault, vétérinaire à la direction de l'écologie urbaine de la Ville de Lyon, www.millenaire3.com

Des corridors biologiques indispensables

On peut souligner l'importance des corridors biologiques. Cette appellation désigne la trame végétale, composée de berges, parcs et jardins, qui permet aux espèces végétales et animales de pénétrer dans le tissu urbain, de circuler et de se propager. C'est pourquoi il est recommandé de ménager des continuités entre espaces naturels périurbains et espaces verts citadins, et de pratiquer sur ces espaces verts une gestion permettant d'augmenter la biodiversité. C'est un des objectifs de la mission écologie urbaine du Grand Lyon qui, dès 1992, a réalisé la cartographie de la trame verte (l'ensemble des espaces non urbanisés du Grand Lyon). Ces travaux (la trame verte, l'inventaire des sites d'intérêt écologique...) et beaucoup d'autres, sont essentiels au maintien de la biodiversité.

+ d'infos : Les infrastructures vertes à l'épreuve des plans d'urbanisme : l'agglomération lyonnaise, la construction d'une stratégie, Stéphane Autran, Le Certu, 2004.
site : www.grandlyon.com.

Une cohabitation qui ne va pas de soi

Avec le développement des préoccupations écologiques et le souci de la préservation de la biodiversité, notre regard sur les animaux commensaux et sauvages est en pleine évolution. Comme le souligne Frédérique Resche-Rigon, respecter la présence de ces vivants sur notre « territoire » ne va pas de soi : « *L'animal sauvage représente ce qui n'est pas sous notre contrôle. (...) Accepter l'animal sauvage en ville, c'est être dans la reconnaissance du droit de quelqu'un d'autre à exister et qui ne vivrait pas pour nous.* »

+ d'infos : Entretien avec Frédérique Resche-Rigon, responsable de la FRAPNA dans le Rhône, www.millenaire3.com



En pratique ...

La Plaine Africaine du Parc de la Tête d'Or : témoin de l'évolution des rapports homme-animal sauvage

Lors de la journée consacrée au vivant dans la ville, dans le cadre des Rencontres du développement durable (Grand Lyon, juin 2004), Eric Plouzeau, directeur du jardin zoologique de la ville de Lyon a présenté le projet de Plaine Africaine au cœur de Lyon (3 ha). L'objectif est d'accueillir une mixité d'espèces dans un biotope adapté, où chaque animal peut exprimer ses comportements naturels. L'animal ne sera plus montré seul mais en tant qu'élément en équilibre avec d'autres. Le jardin zoologique se veut résolument moderne et devra jouer les trois rôles d'un parc zoologique moderne : la conservation des espèces, un parc de loisirs et un lieu pédagogique. L'ambition du projet de Plaine Africaine est de « *contribuer à modifier la relation homme-animal afin que le lieu symbole de la suprématie de l'homme, devienne un lieu de questionnement sur sa place dans les écosystèmes et son action sur la biodiversité, afin de promouvoir la notion de développement durable* ».

➤ Un cadre juridique en pleine évolution

De la reconnaissance de l'animal en tant qu'« être sensible » (1976) à l'émergence de la notion juridique d'« animal de compagnie » (1999), ces dernières années ont été marquées par une évolution des droits de l'animal faisant écho à une nouvelle perception de l'animal.

Les principales lois et mesures relatives à l'animal

Les prémices de la protection animale

Limitée à un seul article sanctionnant les mauvais traitements infligés aux animaux domestiques en public, la loi du 2 juillet 1850 ou loi Grammont peut être considérée comme les premiers pas de la protection animale. De 1959 à 1976, les limites de la loi Grammont sont repoussées par diverses dispositions pénales incriminant les actes de mauvais traitements, les actes de cruauté, de sévices graves et d'abandon infligés aux animaux.

Le statut de l'animal : à la fois « bien » et « être sensible »

Le code civil classe l'animal parmi les biens meubles : il peut donc être l'objet d'un droit de propriété et d'un contrat de vente, ou parmi les immeubles par destination lorsqu'il a été placé sur un fonds pour son service et son exploitation. Mais la loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, qualifie l'animal d'« être sensible qui doit être entretenu dans les conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». Ce texte ne concerne que l'animal qui a un « propriétaire » mais marque néanmoins un tournant décisif dans le statut de l'animal. Il ne remet pas en cause la nature juridique de l'animal telle qu'elle est fixée par le code civil mais comporte de nouvelles dispositions protectrices et permet aux associations spécialisées d'agir en tant que partie civile.

La loi du 22 juin 1989 renforce la responsabilité des pouvoirs publics

En visant les chiens et les chats, la loi du 22 juin 1989 adapte la notion de divagation et la gestion des fourrières aux nouvelles réalités de la possession urbaine. Elle renforce l'arsenal des sanctions (peines, amendes, mesures administratives...) et des moyens de les appliquer. La loi affiche également le souci de protéger l'animal et les intérêts de son acheteur (extension de l'identification, création des vices rédhibitoires propres aux chiens et aux chats).

La loi du 6 janvier 1999 : entre répression et protection des animaux

La loi du 6 janvier 1999 complète le dispositif législatif existant, d'une part en traitant le problème des chiens dangereux et errants, d'autre part en renforçant la protection des animaux et en moralisant les activités qui y sont liées. En renforçant les dispositifs répressifs, cette loi a eu pour effet de stigmatiser certaines races de chiens mais elle concourt aussi positivement aux nouvelles relations entre l'homme et l'animal. La reconnaissance juridique de « l'animal de compagnie » opérée à cette occasion (article 13) a, en effet, entraîné la mise en place de nouvelles formes de protection en ce qui concerne leur élevage, leur commerce ou leur dressage. Pour le code rural (article 276-3.I), on entend désormais par animal de compagnie « tout animal détenu ou destiné à être détenu par l'homme pour son agrément ». La loi de 1999 comporte en outre une disposition plutôt novatrice concernant les colonies de chats libres, prenant ainsi en compte une dimension originale de la présence de l'animal dans la ville (voir encadré).

2005 : un tournant dans le statut de l'animal domestique ?

Le ministère de la Justice s'est prononcé en mai 2005 pour une réforme du statut juridique de l'animal. Deux alternatives ont été proposées pour parvenir à distinguer l'animal d'un bien dans le code civil :

- créer pour l'animal une catégorie *sui generis* (d'un genre qui leur est propre), c'est à dire aboutir à une extraction complète de l'animal du droit des biens, conformément à sa véritable nature d'être sensible qui doit prévaloir sur son aspect de valeur marchande,

- créer une 3^{ème} catégorie de biens (à côté des biens meubles et immeubles), celle des animaux, en les considérant comme des « biens protégés ».

Avec cette réforme, le code civil sera en harmonie avec le code pénal qui sanctionne les atteintes aux animaux « dans leur sensibilité d'être vivant » et le code rural qui qualifie l'animal « d'être sensible ».

+ d'infos : Rapport sur le régime juridique de l'animal, Suzanne Antoine, 10 mai 2005, www.ladocfrancaise.gouv.fr

Le saviez-vous?

Du chat errant au statut de chat libre

D'après la loi n°99-5 du 6 janvier 1999, « le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification (...) préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. » L'identification doit être réalisée au nom de la commune ou de l'association de protection des animaux qui a pris l'initiative de saisir le maire. Une fois relâchés, ces chats sont placés sous les responsabilités conjointes du maire et de l'association de protection des animaux intéressée (gestion, suivi sanitaire et conditions de garde).

L'une des raisons invoquées par les associations de protection animale pour maintenir ces populations de chats errants en liberté, et reconnue par des études vétérinaires, est l'intérêt écologique de leur présence. En effet, en occupant un territoire particulier, les chats empêchent la survenue d'autres congénères et exercent un comportement de prédation sur les populations de rongeurs. Or, jusqu'en 1988, c'est justement parce qu'il était soupçonné d'exercer ce comportement de prédation que le chat figurait sur la liste des espèces nuisibles et était condamné par l'homme. On peut constater une nouvelle fois que le statut d'un animal auprès de l'homme n'est jamais définitivement acquis et fixé une fois pour toute.

+ d'infos : Le chat errant en milieu urbain : un animal marron ? essai d'analyse ethnologique. Stéphanie Claude

Des chartes éthiques pour protéger l'animal et améliorer son intégration

A côté de ces différents textes officiels, il existe des chartes éthiques, comme la « déclaration universelle des droits de l'animal » proclamée par la Ligue Internationale des Droits de l'Animal (1977), qui concourent à l'évolution des idées quant à la responsabilité de l'homme vis-à-vis de l'animal.

Qui est responsable ?

La responsabilité du possesseur

Le code civil (art. 1385) indique que la responsabilité civile du fait des animaux, et donc l'obligation de réparer les dommages éventuels qu'ils peuvent causer, incombe sans ambiguïté au maître ou à celui qui les garde.

La responsabilité du vétérinaire

Par ce même article, le vétérinaire devient le gardien temporaire de l'animal pendant l'exécution du contrat de soins, en particulier pendant la consultation ou l'hospitalisation.

La responsabilité du maire (au titre de son pouvoir de police)

La collectivité locale, et donc en pratique le maire, a néanmoins certaines obligations tout particulièrement

vis-à-vis des nuisances provoquées par l'animal : lutte contre la divagation, tenue en laisse, lutte contre les déjections canines, lutte contre les aboiements, contrôle des animaux dangereux.

■ L'article 6 de la loi du 6 janvier 1999 engage les maires à prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Cette même loi précise que chaque commune doit disposer des services d'une fourrière, ce qui constitue une nouvelle obligation de moyens pour les maires. L'article 213 du code rural donne au maire le pouvoir d'ordonner que les chiens soient tenus en laisse et, le cas échéant, muselés.

■ Les arrêtés préfectoraux transfèrent aux maires l'essentiel de la responsabilité de la prévention des souillures laissées par les animaux.

■ Les aboiements intempestifs des chiens sont susceptibles d'engager la responsabilité de leur maître en application de dispositions spécifiques relatives aux nuisances sonores (décret du 18 avril 1995).

■ La loi du 6 janvier 1999 introduit les notions de chiens dits « d'attaque » et dits « de défense et de garde ». Elle confère de nouveaux pouvoirs aux maires et des obligations particulières pour les maîtres, telles que la vaccination, l'identification et l'assurance.

➤ Les dysfonctionnements

Les nuisances et risques liés à la présence animale

La question de la propreté

Nombre d'enquêtes réalisées auprès des habitants placent les déjections canines au premier rang des préoccupations et les plaintes sont extrêmement nombreuses. De même, les touristes se plaignent de cette malpropreté. D'après le nombre de chiens dans le Grand Lyon, on estime à 5 000 tonnes les déjections canines produites chaque année. Or, moins d'1 % sont ramassées par les services du Grand Lyon et cela coûte 590 000 euros (budget Propreté 2003). On mesure ainsi l'enjeu du ramassage individuel. Les possesseurs habitant en ville, s'estiment pourtant responsables : 70 % déclarent nettoyer les déjections de leur chien. Pour l'heure, les réponses proposées par les collectivités ne semblent pas à la hauteur des enjeux.

+ d'infos : La population animale, enquête FACCO/TNS Sofres 2003, www.facco.fr/enseignement.htm

Les nuisances sonores

Les appels téléphoniques à la Police pour se plaindre des nuisances sonores provoquées par un chien sont en augmentation. Les mairies sont également souvent interpellées au sujet des aboiements intempestifs. Dans ce domaine, il n'y a guère d'autres solutions que de sensibiliser le possesseur à l'éducation de l'animal.

Les risques physiques : les chutes et les morsures

Les déjections canines provoquent chaque année des chutes et sont responsables d'hospitalisation (fractures, luxations, transmissions d'affections animales à l'homme ou zoonoses...). Les chutes peuvent être dues également aux bousculades (chiens hyperactifs,

laisses à enrouleur). On estime à plus de 10 000 le nombre de morsures de tout type par an dans le Grand Lyon : 10 % de ces morsures nécessitent une intervention médicale comme l'hospitalisation en cas d'infection ou de blessures profondes. Près de la moitié des morsures concernent des enfants de moins de 15 ans.

+ d'infos : L'animal en chiffres à l'échelon de l'agglomération, rapport Siloé, www.millenaire3.com

Les risques sanitaires

Les risques sanitaires sont liés à la transmission possible d'agents infectieux et parasitaires, ainsi qu'à des intolérances ou des allergies aux sécrétas, excréta et productions cutanées des animaux. Les zoonoses ont été définies par l'OMS en 1952 comme des « maladies ou infections qui se transmettent naturellement des animaux vertébrés à l'homme et vice-versa ». A l'époque, plus de 150 agents de zoonoses possibles avaient été recensés. Cette liste doit être réactualisée en particulier depuis l'arrivée des NAC dans nos villes. Néanmoins, si les maladies communes à l'homme et à l'animal sont nombreuses, les risques de transmission sont beaucoup plus potentiels que réels. Ceux-ci sont aisément et efficacement contrôlés par des précautions élémentaires d'hygiène, par une prophylaxie anti-parasitaire et anti-infectieuse régulièrement appliquée aux animaux et par des conditions d'alimentation animale rationnelles.

+ d'infos : « Animaux dans la ville et santé publique », rapport de l'Académie nationale de Médecine à la demande du Conseil de la Ville de Paris, André-Laurent Parodi & Charles Pilet, 2002 ; L'animal, la ville et les vétérinaires, Petit guide à l'usage des vétérinaires, AFIRAC

Un enjeu de proximité : la cohabitation homme-chien

Le sujet de l'animal dans la ville est bien souvent réduit à la problématique de la cohabitation homme-chien, et plus précisément à celle des déjections canines. Selon une enquête réalisée par la TNS Sofres en 2000 pour le compte de la Société Centrale Canine, 8 % des personnes interrogées se déclarent hostiles à la présence de chiens en ville et réclament une répression efficace, tandis que 18 %, tout en reconnaissant les bienfaits du chien en milieu urbain, se considèrent comme victimes des nuisances et réclament des solutions tant préventives que répressives. 88% de nos concitoyens déplorent le manque de civisme des possesseurs de chiens.

Le sujet de l'animal de compagnie, et du chien en particulier, occupe traditionnellement une place significative dans les conseils de quartier. Cette récurrence ne doit pas être sous-estimée ou considérée comme futile. Certains élus, comme Geneviève Perrin-Gaillard, députée des Deux-Sèvres, l'expriment : « *tout ne peut être prévu par la loi, mais (...) les parlementaires ont une mauvaise approche des problèmes en croyant que, qui s'occupe des animaux ne s'occupe pas des hommes* » Or, les solu-

tions apportées à ces enjeux de proximité sont souvent autant d'améliorations réelles de la vie sociale.

+ d'infos : Entretien avec Geneviève Perrin-Gaillard, www.millenaire3.com

→ Eclairage

L'animal est-il victime du milieu urbain ?

Il est évident que la vie en milieu urbain ne convient pas toujours aux chiens qui y vivent (obligation d'être tenu en laisse, manque d'espaces pour s'ébattre...). Ceux-ci peuvent développer des pathologies liées au stress, à l'enfermement, au manque d'activité, à une mauvaise alimentation, au non respect des conditions de vie, des heures de sommeil, etc. Cela peut se traduire par des troubles du comportement, de l'agressivité, des aboiements intempestifs... Mais dans la majorité des cas, les troubles du comportement sont dus à des troubles de développement (sevrage précoce, environnement peu stimulant...) ou à une absence de socialisation, et non à la vie en milieu urbain.

+ d'infos : Le chien en ville : une vision comportementaliste de la situation actuelle, Valérie Dramard, vétérinaire comportementaliste, www.millenaire3.com

En pratique ...

L'exemple des villes belges : des approches positives et des réponses efficaces

Gand : en 2003, cette ville de 228 000 habitants comptait 122 aménagements canins, nettoyés 6 jours sur 7. Depuis 1998, Gand mène une importante campagne de sensibilisation et d'éducation. Outre la diffusion de messages à travers la presse gratuite et l'affichage, l'inauguration de chaque site donne lieu à une fête locale à laquelle sont conviés tous les riverains, possesseurs ou non de chiens, ainsi qu'un éducateur canin. Ces rencontres sont l'occasion de présenter et justifier les aménagements, de rencontrer les membres de l'équipe d'entretien. Les maîtres sont alors invités à s'inscrire gratuitement à un club : ils seront ainsi tenus au courant de nouvelles actions et invités aux prochaines inaugurations. Ils reçoivent une médaille pour leur chien, un manuel d'explications sur le programme et le fonctionnement des installations avec un plan de localisation des aménagements.

Schaerbeek (110 000 habitants), une des 19 communes composant l'agglomération de Bruxelles dispose d'une centaine d'équipements canins et a choisi de développer une communication très personnalisée. Outre la communication classique et les fêtes de quartier, la commune récompense officiellement, chaque mois, 25 chiens « civiques » et leur maîtres « sympas » qui les ont habitués à utiliser les toilettes pour chiens. Les heureux bénéficiaires, distingués par le personnel d'entretien, reçoivent une médaille, un diplôme et un colis cadeau pour l'un d'eux tiré au sort. Des campagnes périodiques de stérilisation des chats errants sont organisées, en collaboration avec la SPA et les nourrisseurs. Ces derniers sont invités à se faire connaître à l'administration communale qui leur délivre une autorisation officielle en échange du respect des règles fixées (propreté du lieu, alimentation conseillée, horaires...).

+ d'infos : Hommes & animaux : comment vivre en harmonie ? Françoise Sion, www.millenaire3.com

famille enjeux relation société accompagnant éducation urbain politique science cohabitation aménagement éducation prévention
animaux ville humain nuisances bien-être intégration droits devoirs envahissement espèce protection statut responsabilité

Homme-animal : une relation à comprendre I

L'animal influence positivement nos relations avec le voisinage et dans un contexte professionnel, en jouant le rôle de médiateur social. Ces rapports privilégiés peuvent aussi être utilisés à des fins pédagogiques et thérapeutiques. Néanmoins, il est encore rare de s'interroger sur la réelle nature et la portée des liens tissés. Refusant les conceptions classiques opposant l'homme et l'animal, des philosophes et éthologues nous proposent un autre regard.

➤ La présence animale : un véritable enjeu de bien-être

Pour la famille et chacun de ses membres

Contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas les personnes seules qui « surconsomment » l'animal de compagnie. L'animal est très présent dans la cellule familiale en milieu urbain : en 2003, 50 % des chiens et 45 % des chats se trouvent dans des foyers comptant trois personnes ou plus. Ils viennent enrichir le foyer et non le constituer. Revenons brièvement sur la nature des liens homme-animal.

Dans la famille, l'animal a un rôle non négligeable et est bien souvent un élément important de son équilibre. « *L'animal entre dans la famille parce qu'un rôle lui est assigné, plus ou moins clairement, plus ou moins directement. Il est là parce qu'il doit être utile, et cette utilité s'énonce en terme relationnel. En effet, l'animal participe facilement et fréquemment à ce qu'on appelle en systémique, l'homéostasie du groupe, c'est à dire à son équilibre.* » Ce rôle peut être variable et multiple : objet de consommation relationnel mais parfois bouc-émissaire, « enfant de substitution », médiateur... Les animaux lisent nos émotions et sont complices de notre vie au quotidien. Les risques de dérives existent : soit surinvestir affectivement, soit figer l'animal dans un rôle unique.

+ d'infos : L'animal dans la famille, Dr Jacques Antoine Malarewicz, psychiatre, thérapeute familial, www.millenaire3.com

Dès la petite enfance, les bénéfices de la relation homme-animal se produisent. « *On naît de son enfance comme on naît de ses animaux* ». Les professionnels de l'enfance décrivent l'animal comme un compagnon de jeux, un complice, un confident... L'animal procure un sentiment de sécurité, de réconfort, de fidélité. L'animal est aussi un outil de socialisation. Il aide à la libération de l'enfant en lui enseignant des notions nécessaires à son développement telles que la douleur, l'obéissance, l'indépendance... « *L'enfant et l'animal sont capables d'une interaction particulière. La complicité entre eux naît*

facilement, et l'animal instruit l'enfant sur les limites à ne pas dépasser sans que cela passe par un jugement ou un cadre moral. »

+ d'infos : Entretien avec Marcel Rufo, pédo-psychiatre
Entretien avec Geneviève Bernardin, conductrice de chiens visiteurs, www.millenaire3.com

Chez l'adolescent, la présence de l'animal développe le sens des responsabilités, des devoirs envers autrui, du respect de l'autre, des valeurs souvent remises en cause à cette période de la vie. L'animal peut combler la solitude, conséquence de l'abandon relatif par les adultes de leur fonction d'éducateur, abandon laissant le champ libre à d'autres relations. « *L'adolescent fait facilement de l'animal un prolongement de lui-même, un espèce de double qui lui permet de s'affirmer, parfois dans la violence, face à un monde d'adulte qu'il refuse ou dont il se sent rejeté. Dans cette confusion identitaire, l'animal est plus ou moins manipulé dans l'exacerbation de ses instincts ou à la recherche de la performance. Il évite au jeune de se confronter réellement à d'autres car il a tendance à se réfugier derrière ce qui lui sert alors de cuirasse.* »

+ d'infos : L'animal dans la famille, Dr Jacques Antoine Malarewicz, psychiatre, thérapeute familial, www.millenaire3.com

A l'âge adulte, l'homme continue à tirer les bénéfices de la présence animale. Vivre avec un animal aurait aussi une incidence positive sur le physique et la psyché des possesseurs, en admettant bien entendu que les règles d'hygiène et le suivi vétérinaire soient correctement assurés. Les raisons de tels bienfaits sont simples. Les animaux ont besoin de soins, de mouvement et de relations : ils constituent un stimulus simple qui influence favorablement la vitalité des êtres humains.

+ d'infos : Les cahiers de l'agenda santé, l'animal et la santé, n°2 avril 2004 / supplément, www.millenaire3.com

Pour les personnes âgées, les bienfaits de la présence animale sont nombreux : l'animal est source d'affection, procure un sentiment d'utilité, sécurise et reconforte, il oblige à dépasser ses limites et ses habitudes. En résumé, il est révélateur d'un sentiment de vie.

→ **Eclairage**

L'animal, compagnon de toute la vie ?

La présence de l'animal dans les institutions pour personnes âgées est en théorie possible (autorisation du ministère des affaires sociales, lettre du 11 mars 1986). Cette décision relève du règlement intérieur de chaque établissement. L'animal reste néanmoins très rare dans ces structures bien que les expériences de cohabitation menées permettent de dresser un bilan positif. Une étape de concertation entre l'ensemble des résidents, le personnel et la direction, suivie d'une phase de réflexion sont nécessaires et permettent de définir des règles. Mais l'animal permet d'éviter le repli sur soi et permet d'accéder plus facilement à un nouveau mode de vie collective, il a une fonction socialisatrice, il reconforte... en bref, il « incite à vivre ».

Faut-il engager une réflexion collective sur la possibilité pour les personnes âgées vivant en institution de garder leur animal de compagnie ? Encourager cette pratique ? Informer & sensibiliser le personnel ? Informer les résidents et leur famille ?

+ d'infos : L'intégration de l'animal familial au sein des institutions pour personnes âgées, Michèle Masson, consultante en gérontologie, www.millenaire3.com

Au travail

Dans un contexte professionnel, la présence d'un chien accompagnant une personne handicapée peut également entraîner des conséquences positives. Outre la fonction première d'aide à la personne handicapée, la présence de l'animal oblige à repenser l'espace de travail, son accessibilité et donc à considérer les personnes à mobilité réduite en général. Dans une équipe de travail, la présence d'un animal constitue un réel apport sur le plan relationnel : il est à l'origine d'une communication non codifiée. Dominique Benatouil, professionnelle du Grand Lyon, a travaillé avec Myriam Azzedine, malvoyante et accompagnée de son chien guide : « *Ce qui me semble particulièrement remarquable, c'est qu'avec un animal, un cadre de relation, ou plutôt une absence de cadre préconçu, se met en place. L'animal base sa communication sur la spontanéité (...) Paradoxalement, l'animal nous fait revenir à la « vraie vie » et à plus d'humanité. Car il fait tomber le « jeu de rôle » et le masque professionnel. Il remet de l'émotivité et de la sensibilité dans les rapports entre les gens car, à son contact, il n'y a plus d'enjeux de pouvoir, de rôle à tenir. Il oblige à une attitude plus engagée, plus authentique humainement parlant, on n'a pas la solution de se réfugier derrière son statut.* »

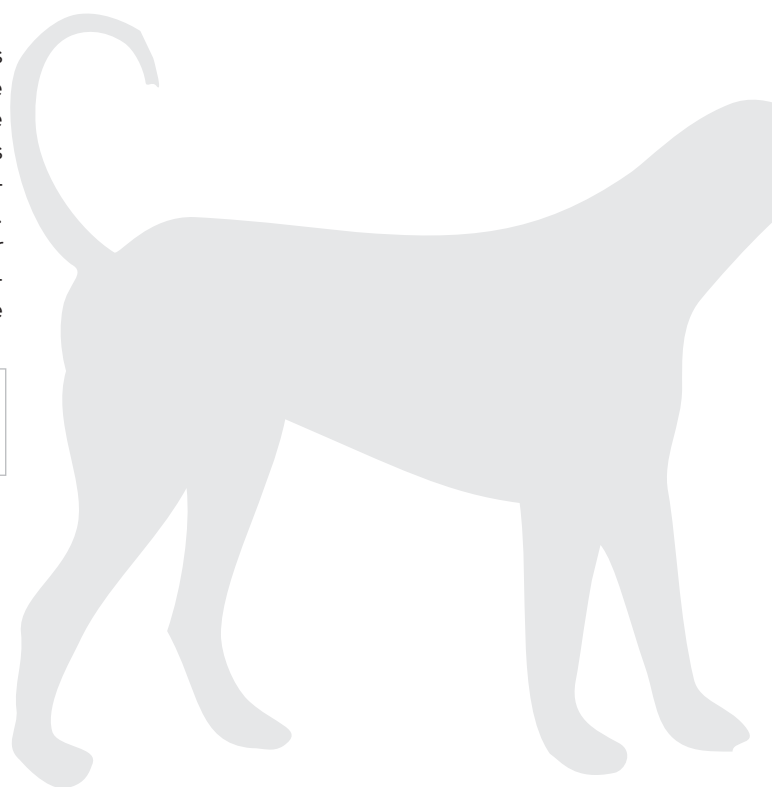
+ d'infos : Entretien avec Dominique Benatouil, professionnelle du Grand Lyon, www.millenaire3.com

L'animal médiateur social ?

Dans l'espace public

Le chien peut se révéler un excellent médiateur dans les relations avec le voisinage. Il a été mis en évidence que les possesseurs d'un chien ont une meilleure connaissance de leur quartier. L'investissement des possesseurs de chiens dans leur quartier par la promenade favorise aussi un réseau de relation plus large. Par conséquent, le sentiment d'insécurité (exprimé par un repli sur soi qui fait « ignorer » les vertus d'un quartier) est plus faible chez les possesseurs de chiens que chez les non-possesseurs.

+ d'infos : Les effets de la médiation du chien dans nos relations avec le voisinage, Benjamin Stanislas, www.millenaire3.com



➤ De la compagnie à la thérapie

L'animal est utile quand l'homme est diminué ou atteint ses limites. Le chien en particulier s'illustre depuis longtemps dans l'assistance de l'homme — chien d'assistance auprès de la personne handicapée en fauteuil, chien guide d'aveugle, chien pour malentendant, chien de décombres ou d'avalanche, chien sauveteur... — auquel il restitue une part d'autonomie. Les bénéfices de la présence animale sont aisément constatés au plan affectif, relationnel, social, psychologique... Plus encore, les animaux peuvent présenter un intérêt pédagogique et thérapeutique.

L'animal vecteur pédagogique

L'animal peut être support d'un projet éducatif. Introduire un animal dans une classe permet de responsabiliser l'enfant qui doit gérer, au moins partiellement, un être dépendant de lui. « *Au delà de l'affection, de la complicité ou encore de l'amour même que l'enfant peut porter à un animal, la présence de ce dernier dans un foyer ou dans une école peut être le prétexte d'un réel travail pédagogique et didactique. En effet, l'animal peut être le lien : celui par qui l'apprentissage d'autres notions devient naturel, facile et fluide (...) c'est aussi par la présence de l'animal que l'enfant prend conscience de ce que sont la vie, la mort, la sexualité et même l'environnement.* » Outre la connaissance proprement dite de l'animal, il permet de faire prendre conscience des droits et des devoirs des possesseurs vis-à-vis de son animal et de ses concitoyens (sensibilisation à la gestion des nuisances, à l'importance de l'éducation...). Enfin, la présence des animaux peut également venir en soutien aux apprentissages traditionnels : lecture, écriture, biologie...

« *Les initiatives lancées dans les écoles sont souvent ponctuelles et n'émanent pas de directives pédagogiques de l'Académie (...) On peut s'interroger sur les freins au développement et à la pérennité de ces expériences qui aujourd'hui ont fait leurs preuves, et souhaiter qu'une approche globale à l'échelon du Grand Lyon permette de dépasser cet état de fait.* »

+ d'infos : L'animal : support pédagogique, Marianne Chouteau, www.millenaire3.com

L'animal vecteur thérapeutique

L'animal peut présenter un intérêt thérapeutique : il peut servir d'outil de médiation entre le patient et le soignant et permet de diversifier les modalités d'un programme thérapeutique tout en favorisant la détente et le dynamisme du patient. « *Les enfants des classes pédopsychiatriques sont en difficultés relationnelles avec les autres. La présence animale leur offre l'opportunité d'avoir une approche et une communication différente avec un autre être vivant (...) il y a la prise de conscience de l'importance du langage non verbal (...).* »

+ d'infos : Entretien avec Geneviève Bernardin, conductrice de chiens visiteurs, www.millenaire3.com

« *Un animal formé et encadré par une personne compétente peut entrer dans un dispositif de rééducation, il n'est en aucun cas le thérapeute mais peut être associé dans les activités avec le résident. La présence animale en institution devient une plus-value si elle est bien utilisée par le professionnel. En outre, cela donne la liberté aux résidents ou aux patients d'avoir un contact avec l'animal, avec ce que cela peut supposer pour chacun : présence, chaleur, sentiment de ne pas être jugé... »*

+ d'infos : Entretien avec Nadine Centena, psychologue accompagnatrice de chien visiteur, www.millenaire3.com

La définition d'un projet éducatif ou thérapeutique, la formation de l'encadrant ou du soignant et de l'animal sont bien sûr indispensables. D'autres contraintes se posent avant d'intégrer un animal en milieu scolaire ou en milieu médical : le respect des règles d'hygiène et de sécurité, la validation du projet par les responsables du lieu de visite... Il ne s'agit pas d'idéaliser de tels programmes mais de les considérer comme des alternatives possibles ou des compléments aux solutions existantes.

➤ Ouverture à l'animalité urbaine

Une histoire ancienne

Quand l'animal est devenu urbain

Au fil du temps, la place occupée par l'animal de compagnie dans notre société a beaucoup évolué. La sédentarisation de l'homme s'est accompagnée de la domestication des animaux. Tout en se détournant progressivement de la chasse et de la cueillette, l'homme a cherché à maîtriser davantage les ressources naturelles. Des animaux ont été placés en captivité pour être utilisés comme réservoir alimentaire, outil de travail... Simultanément, d'autres espèces ont été accueillies par l'homme pour son agrément. Majoritairement au contact de populations rurales à l'origine, ces animaux restaient proches de leur milieu « naturel ». Mais le milieu urbain s'est considérablement développé. « *D'une situation rurale, nous sommes passés à de grandes concentrations urbaines au sein desquelles nous avons entraîné nos animaux (...) l'animal de compagnie n'a plus aujourd'hui les mêmes raisons d'être à nos côtés.* »

+ d'infos : L'universalité du vivant : l'avenir de la ville, Jean-Luc Vuilleminot, secrétaire général de l'AFIRAC, www.millenaire3.com

Les multiples figures de l'animalité

Notre réflexion sur les liens homme-animal est d'autant plus difficile à mener que nos rapports avec le genre animal restent ambigus. L'animal est de compagnie, d'élevage, sauvage, nuisible, source d'alimentation, en voie de disparition et à préserver... : l'animal n'a pas de statut unique. « *Les bêtes ne tirent pas leurs droits de leur nature animale, qui suffirait à les leur assurer - comme notre humanité et non notre rôle social nous assurent les nôtres -, mais de la relation particulière qu'elles entretiennent avec l'homme.* » L'animal peut même être un symbole : dans la tradition biblique, « *le sacrifice de l'animal permet de sceller puis de commémorer un pacte avec Dieu* ». Le Christianisme a depuis longtemps abandonné les sacrifices sanglants et les abattages rituels : « *le sacrifice christique est le sacrifice par excellence, celui qui rend tous les autres caducs.* » Ce n'est pas le cas de toutes les religions, même si ces pratiques sont de plus en plus adaptées à la législation et aux réglementations en vigueur. Sans être une obligation religieuse, la fête de l'Aïd représente une étape importante de l'année musulmane. « *Cette fête commémore le sacrifice demandé par Dieu à Abraham en témoignage de foi et de soumission -le sacrifice de son fils Ismaël- (...) Le sacrifice d'un mouton symbolise cet acte de soumission en retour duquel Dieu accorde ses bienfaits au sacrifiant et à sa descendance.* »

+ d'infos : La relation homme/animal dans sa dimension sacrificielle : l'exemple de l'Aïd-El-Kebir, Ludovic Viévard, www.millenaire3.com

Une relation encore méconnue

Les professionnels de l'animal sont aujourd'hui nombreux à s'interroger sur le sens des liens homme-animal. Jean-Luc Cadoré, enseignant-chercheur à l'École Nationale Vétérinaire de Lyon, s'interroge sur « *ce qui justifie que l'homme a besoin du vivant animal dans son milieu, dans son environnement en général, et dans la ville en particulier* ». Jean-Luc Vuilleminot, secrétaire général de l'AFIRAC, partage cet intérêt : « *la Science a peu exploré la nature de la relation qui unit l'homme à l'animal de compagnie malgré ces millénaires de partage. Par manque d'intérêt intellectuel ou pour correspondre à certaines pensées dominantes, il est encore rare de voir aborder la problématique du sens des liens tissés.* »

+ d'infos : Entretien avec Jean-Luc Cadoré, vétérinaire, www.millenaire3.com

Les nuisances occasionnées par l'animal : un frein à la réflexion collective

Aujourd'hui, malgré la diversité et le nombre d'animaux dans nos villes, les bienfaits qu'ils peuvent nous apporter, la collectivité ne « voit » souvent les animaux qu'au travers des nuisances engendrées. Ces problèmes freinent considérablement le débat public concernant la question du vivant dans la ville. Rendre de nouveau les animaux visibles pourrait être un premier pas vers un changement de notre regard sur l'animalité urbaine. « *Pourquoi ne pas réintroduire l'animal utilitaire en ville ? (...) ou dans un but ludique pour des balades, des visites de la ville... C'est peut-être de cette façon qu'on pourrait imaginer une meilleure cohabitation homme-animal.* »

+ d'infos : Entretien avec Patrick Clancy, directeur de la planification urbaine du Grand Lyon, témoin et acteur de la prise en compte du végétal dans la ville ces 10 dernières années, www.millenaire3.com

Approche philosophique et éthologique

Une nouvelle conception de l'animalité basée sur la complémentarité

Les professionnels de l'animal, comme les philosophes, mettent en garde contre les limites de l'anthropomorphisme, autrement dit la personnification, et de l'anthropocentrisme autrement dit la « chosification ». Dans le premier cas, l'animal est plus ou moins assimilé à l'homme. Dans le deuxième cas, au contraire, l'homme est tout puissant, seul être libre et raisonnable. Dominique Lestel préconise d'oublier la conception de l'animalité qui se base sur le paradigme de la séparation de l'homme et de l'animal pour élaborer une nouvelle conception de l'animalité basée sur les paradigmes de la complémentarité, de la

recherche de convergences entre les uns et les autres et de la vie partagée. Vinciane Despret rappelle fréquemment dans ses écrits que la cohabitation homme-animal est un rêve d'humain : « *l'être humain est un animal qui ressent la nécessité de vivre avec d'autres animaux.* » De plus, comme le souligne Dominique Lestel, « *nous savons peu de choses sur ce que signifie pour un animal vivre avec un humain.* »

Une nouvelle science à fonder ?

Pour ces raisons, les philosophes nous engagent à réfléchir sur les rapports de l'urbain à l'animalité. Pour cela, les enseignements de l'éthologie classique sont insuffisants. Cette discipline étudie le comportement animal comme si l'humain n'avait aucune influence sur lui. Or, « *humains et animaux ne doivent pas seulement savoir ce que veut l'autre mais aussi ce que comprend l'autre.* » C'est à ce niveau là que se posent les questions d'interprétation : les processus d'interprétation des animaux, les processus d'interprétation des humains et les processus d'interprétation qu'ont les humains sur les interprétations des autres humains. L'étho-ethnologie prend ceci en considération : elle place un sujet au centre de son dispositif, même si le sujet est un animal. Le sujet est un agent cohérent qui interprète des significations de façon homogène. L'étho-ethnologie essaie de comprendre cet agent dans une perspective historique (qui fait intervenir une temporalité) et sociale (un agent agit toujours en coordination avec d'autres agents). On peut souligner que cette approche montre que « *la caractérisation des comportements en terme d'espèce n'est plus vraiment satisfaisante, même si elle est loin d'être inutile.* (...) Les différences individuelles et les situations dans lesquelles se trouvent les animaux doivent également être prises en compte. » C'est pourquoi Dominique Lestel parle d'animal singulier : les animaux doivent être compris à l'interface d'une histoire naturelle, d'une histoire culturelle et d'une biographie. L'étho-éthologie s'intéresse aux agencements établis entre l'homme et l'animal et notamment ceux formés au sein de nos communautés urbaines. Des associations fortes peuvent s'établir entre l'homme et l'animal et ces formes de « *sociabilité hybride* » peuvent avoir une influence majeure dans les cités au sein desquelles

elles se développent. « *Une communauté hybride homme/animal est toujours basée sur le partage de sens, d'intérêts et d'affects.* » Etho-ethnologie et ethno-éthologie concourent conjointement à constituer une nouvelle science à développer pour comprendre en profondeur l'animalité urbaine.

Une politique à inventer

« *... les villes sont déjà celles de l'animalité autant que celle de l'humain, (...) des villes sans animaux, telles qu'elles sont toujours décrites dans les utopies, constituent tout simplement une monstruosité proprement invivable.* (...) La question importante est donc celle de savoir comment envisager désormais les communautés urbaines non plus comme des communautés urbaines dans lesquelles se trouvent de surcroît des animaux, mais d'authentiques communautés hybrides homme/animal. » La question de l'animalité urbaine dépasse donc largement la question de la propreté des trottoirs.

Vinciane Despret, témoin des débats de la journée prospective consacrée à « *l'homme et l'animal en milieu urbain* » du 16 mars 2004, l'a souligné : « *les non-humains commencent à peser sur les décisions et demandent qu'on les prenne en compte* » et parle de transformation de la politique. « *Le champ de la politique est en train de s'élargir : il n'obéit plus à l'ancienne division qui voulait que soient traitées, dans des régimes différents, les questions du monde des choses et celles du monde des gens, les questions de la nature et celles de la société, les questions de ce qui est souhaitable et de ce qui est (...). Définir ce qui est important pour une collectivité, ou pour certains de ses membres, n'est déjà pas facile ; lorsque ces questions touchent à des propositions de coexistence, elles le sont encore moins. Mais le fait que nous nous réunissions autour d'elles témoigne d'une chose : il nous apparaît plus dangereux de ne pas les poser que de le faire.* »

+ d'infos : « *Béton* » : réflexions sur l'animalité urbaine », « *Ethno-éthologie et étho-ethnologie. Sociabilité hybride et animalité urbaine* » Dominique Lestel, philosophe et éthologue. Hommes & animaux : quand « *vivre* » avec transforme, Vinciane Despret, www.millenaire3.com

→ Eclairage

Le point de vue d'un philosophe-éthologue : « individus animaux » et « personnes animales »

L'ouvrage de Dominique Lestel « *L'animal singulier* » (2004, éditions du Seuil) analyse « *ces relations fortes et étonnantes qui se tissent entre l'humain et certaines autres espèces animales* » à travers la notion de « *communauté hybride* ». Il définit la communauté hybride comme « *une association d'hommes et d'animaux, dans une culture donnée, qui constitue un espace de vie pour les uns et pour les autres, dans lequel sont partagés des intérêts, des affects et du sens* ». L'auteur va encore plus loin : la découverte que l'animal est également un sujet de l'univers constituerait la quatrième blessure narcissique de l'homme. Après Copernic (l'homme n'est pas au centre du monde), Darwin (l'homme est une espèce animale) et Freud (l'homme a un inconscient), l'homme découvre désormais qu'il n'est pas le seul sujet de l'univers !

famille enjeux relation société accompagnant éducation urbain politique science cohabitation aménagement éducation prévention
animaux ville humain nuisances bien-être intégration droits devoirs envahissement espèce protection statut responsabilité

Recommandations pour une politique globale d'intégration de l'animal en milieu urbain

En s'appuyant sur une vision plus subtile et plus réaliste de l'animal dans la cité, associée à une approche technique et pragmatique, la collectivité pourra envisager une politique globale d'intégration de l'animal en milieu urbain. L'enjeu est non seulement de créer des conditions favorables au changement, mais également de définir des objectifs opérationnels clairs. Ces objectifs doivent s'inscrire dans une véritable politique du changement identifiée par un réseau d'acteurs et des propositions d'actions concrètes.

En février 2005, la mission animalité urbaine a été créée au Grand Lyon afin de mieux appréhender la gestion des animaux en ville et d'œuvrer à sa prise en compte politique d'une façon générale. Elle est placée aux côtés de la direction de la propreté. Les principaux objectifs sont :

- intégrer l'animal dans la ville en améliorant le cadre de ville et en œuvrant en faveur d'une cohabitation harmonieuse,
- traiter efficacement les problèmes de pollution canine par le biais de l'éducation, d'aménagements et de dispositifs adéquats,
- respecter et valoriser le rôle des agents d'entretien du Grand Lyon et mettre en place un réseau de

compétences, mobiliser les moyens et les énergies des partenaires et des acteurs, fédérer la communauté,

- penser et anticiper l'aménagement des espaces publics au regard du vivant, y compris l'animal, pour un partage harmonieux,
- engager une politique de sensibilisation, d'information et de formation du citoyen urbain aux enjeux de l'animalité et d'une façon plus générale à ceux de la biodiversité,
- préparer la ville de demain en définissant la place, le rôle et le statut du vivant au cœur de la cité, au titre de développement durable.

➤ Favoriser une possession responsable

Anticiper la venue de l'animal

En amont, il est indispensable d'anticiper la venue de l'animal, voire de dissuader d'acheter un animal, lorsque ce choix est impulsif ou irréfléchi. L'objectif est de favoriser un achat responsable. Connaître l'espérance de vie de l'animal désiré, ses besoins, son mode de vie, les règles d'éducation... est impératif. L'animal ne doit en aucun cas être considéré comme un objet de consommation.

Les animaleries, les vétérinaires et les associations concernées par l'animal sont des interlocuteurs privilégiés. Les collectivités locales pourraient s'appuyer sur ce réseau de professionnels pour diffuser une information globale sur l'animal lui-même et sur les conditions d'insertion sociale et urbaine. Informer avant et au moment de l'achat reste le meilleur moyen d'éviter les problèmes (animaux présentant des troubles du comportement, mauvais traitements, abandon d'animaux...).

Vivre ensemble en milieu urbain

Il est nécessaire ensuite d'apprendre à connaître et à communiquer avec son animal, tout en intégrant les contraintes liées à la possession d'un animal en ville. « *Le développement de la ville a favorisé le rapprochement de l'homme et du chien or, dans cet ensemble d'espaces restreints, le territoire de l'un et le territoire de l'autre se recoupent presque partout. La question typiquement urbaine du « savoir-vivre ensemble » se pose réellement en regard de cette cohabitation homme/chien désirée par les uns, subie par les autres. (...) Gérer un chien n'est pas inné (...) Prendre un chien nécessiterait aussi de comprendre ce qu'est réellement cet animal, connaître les règles de vie et les motivations qui lui correspondent véritablement.* »

+ d'infos : De l'éducation du chien... et de son maître, un métier d'utilité publique, éducateur canin, Emmanuelle Lambrey, www.millenaire3.com

En pratique ...

Une politique nationale affirmée en faveur des animaux de compagnie

En réponse à la place croissante des animaux de compagnie dans notre société et au nombre d'abandons (100 000 chats et chiens seraient abandonnés chaque année en France), le ministère de l'agriculture, en partenariat avec des professionnels de l'animal, ont élaboré un « **Livret de Responsabilisation** » portant sur les droits et les devoirs inhérents à l'acquisition d'un animal, ainsi que sur les caractéristiques et les besoins de l'animal (2005). Ce document, pratique et pédagogique, est destiné à sensibiliser les propriétaires mais aussi les acquéreurs potentiels, afin d'éviter l'achat coup de cœur, de prévenir les abandons et les mauvais traitements. Ce document est diffusé au grand public par le biais des associations de protection des animaux, des refuges, des vétérinaires et des acteurs économiques concernés.

Il semble nécessaire d'informer les possesseurs sur leurs droits et leurs devoirs envers leur animal et la collectivité. Différents systèmes d'information et de communication peuvent être utilisés : guides éducatifs, rencontres avec des professionnels, affichages, journées portes ouvertes, informations sur la localisation des espaces canins, etc...

Le saviez-vous?

Mode d'emploi d'un être complexe : le chien

« Le chien est un être vivant (...) Son comportement résulte d'une accumulation complexe de facteurs génétiques (pas plus de 20 % dont sa taille), de facteurs liés aux développements (maternage), de facteurs liés à l'éducation et à la qualité des interactions avec ses maîtres, de facteurs environnementaux (espace disponible, niveau de stimulations) et enfin de facteurs physiologiques (maladies, douleur, hormones) (...) L'éducation du chien doit avoir comme objectif l'amélioration de la qualité de la communication entre le maître et son chien dans un souci de bien-être et de plaisir pour chacun. »

+ d'infos : Le chien en ville : une vision comportementaliste de la situation actuelle, Valérie Dramard, vétérinaire comportementaliste, www.millenaire3.com

Apprendre à connaître son animal

D'ores et déjà, certaines villes (et pourquoi pas demain d'autres entités, tels que les bailleurs sociaux) proposent les services d'éducateurs canins (voir encadré). Le conseil général des Hauts-de-Seine a fait intervenir des professionnels plusieurs dimanches des mois de septembre et octobre 2003 dans des parcs départementaux afin qu'ils dispensent des conseils pratiques. Sur le territoire du Grand Lyon, diverses propositions en provenance des possesseurs de chiens, des vétérinaires et des assistants vétérinaires, des éducateurs canins, des agents de voirie émergent : cours d'éducation canine en des lieux publics passants (places, parcs, rues), séminaires tout public

dans des parcs très fréquentés tels que le Parc de la Tête d'Or, rencontres-discussions autour du chien, sorties urbaines collectives hebdomadaires, nouveaux aménagements pour parcours ludiques, etc. « Dresser un chien consiste à lui apprendre les ordres de base : « couché », « assis » et répondre aux instructions transmises par la laisse, pour le gérer en société. L'éducation canine va plus loin, c'est apprendre au chien et à son maître à gérer l'ensemble de la relation : installer un rapport hiérarchique, gérer le détachement, donner au chien sa place de chien, déshumaniser la relation homme-chien, lui apprendre l'indépendance, expliquer le comportement que doit avoir le possesseur de chien dans certaines circonstances, etc. (...) Les a priori négatifs auront du mal à disparaître si des possesseurs d'animaux continuent à se satisfaire d'une relation non maîtrisée. »

+ d'infos : Entretien avec Marc Meunier, éducateur canin, www.millenaire3.com

En pratique ...

Des matinées d'éducation gratuite à Grenoble

Grenoble (420 000 habitants, 150 espaces chiens) a développé en collaboration avec un club canin « les matinées d'éducation gratuites ». Chaque samedi matin, le club canin met ses moniteurs à disposition du public : ceux-ci prodiguent des conseils d'éducation et font passer le message du citoyen responsable. Cela permet au service de la propreté urbaine de la mairie d'informer les possesseurs sur la signalétique, les aménagements canins... Pour prolonger cette expérience, la ville a engagé en 2001 un éducateur canin qui va au-devant des possesseurs et joue un rôle éducatif et préventif.

+ d'infos : rubrique Environnement et Cadre de vie/l'animal dans la ville, www.ville-grenoble.fr
Compte-rendu de la Journée de prospective Millénaire 3, L'homme & l'animal en milieu urbain, 16 mars 2004, Catherine Foret, www.millenaire3.com

➤ Aménager et entretenir la ville

En considérant l'animal comme un habitant de la cité à part entière, des évolutions sont possibles. Il semble nécessaire de concevoir et d'améliorer des aménagements de proximité et d'intégrer l'animal dans les grands projets d'aménagements, et ceci dès leur conception.

Des aménagements de proximité indispensables

Outre l'augmentation du nombre d'espaces canins, différentes formes peuvent être envisagées pour accueillir les chiens comme leurs maîtres : aires

d'ébats, espaces sanitaires, « parcours santé »... Tous les citoyens (jeunes, familles, personnes à mobilité réduite...) doivent être pris en compte, et une analyse des besoins de proximité (taille des parcs, parcs mixtes, séparés, avec différentes surfaces...) doit être réalisée. Le déploiement et le nettoyage de ces équipements doivent s'effectuer en lien avec la mise en place de dispositifs d'information, de sensibilisation et d'animation. Ces espaces peuvent aider les possesseurs dans leurs responsabilités et doivent être habilement intégrés dans l'environnement et entretenus pour être acceptés par tous.

Le saviez-vous?

Des espaces canins pour différents besoins

La sortie d'un chien répond à trois exigences : faire ses besoins, communiquer avec son maître et ses congénères, et s'ébattre en liberté, faire de l'exercice, se défouler... C'est pourquoi la collectivité ne peut pas se cantonner à préconiser le port obligatoire et permanent de la laisse et le ramassage systématique des déjections. Il convient de prévoir des zones spécifiques :

- des espaces de liberté délimités (100 m² ou plus selon les possibilités) où les chiens peuvent courir et rencontrer naturellement leurs congénères sous la surveillance de leur maître. En outre, la présence de tels espaces peut alors justifier que l'animal soit tenu en laisse en-dehors de ceux-ci ;
- des espaces sanitaires (de 2 m² à 10 m² sur la voirie comme dans les parcs). Il est judicieux de les placer à des endroits stratégiques (entrées des parcs et des zones de liberté, chemins de promenades, coins de rues...) et de les intégrer dans l'environnement (délimitation par un grillage couvert de végétation, par des rondins de bois...). Il est capital de les nettoyer quotidiennement et de les désinfecter chaque semaine. Un suivi du matériel doit être prévu : des installations négligées s'avèrent rapidement dissuasives. Enfin, à partir du moment où le réseau d'espaces existe, il y a lieu de sanctionner ceux qui ne les utilisent pas.

Sur le chemin d'un nouvel urbanisme

La primauté du végétal

La conception des espaces publics doit prendre en compte l'ensemble des vivants de la cité. Or, « la prise en considération de l'animal et la valorisation de son statut constituent des phénomènes radicalement nouveaux. Si le végétal est depuis longtemps considéré comme un facteur et un instrument de l'amélioration des conditions de vie en ville, l'animal était rejeté du côté des forces destructrices et dangereuses (...). L'animal n'est pas considéré comme un élément structurant de l'espace urbain, à la différence du végétal, dont l'implantation s'inscrit à la fois dans un ordre esthétique et dans une visée hygiéniste. »

+ d'infos : Nathalie Blanc, 2003, La place de l'animal dans les politiques urbaines, Communication 74, Bienfaisante nature

La présence animale dans la ville : une prise de conscience

Il semble important d'intégrer la notion de biodiversité dans l'ensemble des projets d'aménagements. On peut une nouvelle fois souligner que la faune présente en ville ne se limite pas aux animaux domestiques. Intégrer le vivant dans la ville implique également la gestion des animaux commensaux et sauvages et de leurs déplacements. Nathalie Blanc en souligne la difficulté : « Il est probable que la façon dont l'urbanisme est pratiqué (technique du plan) ne permet pas de prendre en compte l'animal. On peut difficilement lui assigner une place puisqu'il est mobile (...) Le primat du végétal montre que la ville est vue comme un décor et non comme un univers de relations. L'aménagement urbain définit des espaces indépendamment des liens qui s'y nouent. »

Mais les mentalités évoluent et ces préoccupations sont de plus en plus présentes dans les services d'urbanisme, notamment le respect des sites d'alimentation, de repos et de reproduction. « Concernant la prise en compte de l'animal dans la ville, un gros travail a été fait pour identifier les territoires où nous devons adapter les règles, pour respecter les

biotopes et les micro-sites, sur la base de l'inventaire des sites écologiques. » L'enjeu est de taille et dépasse les préoccupations écologiques : « l'animal (...) tend à devenir une composante urbaine. Il exprime même une nouvelle idée de la ville, considérée comme un milieu accueillant une pluralité d'espèces et une pluralité de statuts (sauvage, familial, libre, non désiré...) (...) Les urbanistes et les responsables de la Ville sauront-ils tenir compte de ces données et de ces désirs et sauront-ils adapter en conséquence leurs méthodes et leurs codes ? »

+ d'infos : Entretien avec Patrick Clancy, directeur de la planification urbaine du Grand Lyon, www.millenaire3.com
Nathalie Blanc, 2003, La place de l'animal dans les politiques urbaines, Communication 74, Bienfaisante nature.

Le Grand Lyon s'engage

Depuis une dizaine d'années, le respect de l'environnement naturel fait partie des engagements du Grand Lyon. Cette préoccupation est apparue nettement dans les Chartes d'écologie urbaine (1992-1995 et 1997-2001). Dans ce cadre, la mise à jour de l'inventaire des sites d'intérêt écologique du Grand Lyon a été réalisée en partenariat avec des associations de protection de la nature. Désormais, de nombreuses actions concernant l'information, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement des Grands Lyonnais sont menées de façon récurrente. Développer la ville dans le respect de son environnement fait aussi partie des grandes orientations du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dégagées en juillet 2003 (www.grandlyon.com). Ainsi, la prise en compte de l'animal au sens large du terme, l'animal domestique comme l'animal sauvage ou commensal, devient une préoccupation. Les différents services concernés sont en attente de référence et d'approche méthodologique de la part de la mission animalité urbaine. Par exemple :

- observer et analyser les usages du lieu étudié : les différentes utilisations du site, la fréquentation animale, la nature des animaux...

- envisager le devenir du lieu : les projets de construction, leurs conséquences sur l'espace public et ses habitants...
- diagnostiquer les besoins : un nichoir, un observatoire, un espace de liberté...

- définir des priorités
- intégrer ces aménagements de manière cohérente, esthétique et avec le respect des riverains et du paysage.

➤ Se saisir de la question des déjections canines

Des réponses techniques indispensables

Pour traiter le problème récurrent des déjections canines, les réponses des collectivités sont souvent partielles, c'est à dire essentiellement « hygiénistes ». A titre d'exemple, le service de gestion urbaine de proximité de la ville de Lyon met à disposition des systèmes de ramassage individuel. Il existe actuellement 55 distributeurs de sachets sur Lyon. Selon les quartiers, ces équipements sont rechargés en sacs par des bénévoles privés, par des agents des régies de quartiers ou par des agents municipaux. Sur ce même territoire, il existe 9 000 corbeilles et bornes de propreté destinées à recueillir les déchets de toute sorte. La ville de Lyon propose des aménagements canins : 24 espaces d'ébats et 13 espaces d'hygiène. Ces équipements sont essentiellement concentrés sur le centre ville de Lyon. La ville de Lyon bénéficie d'un arrêté municipal (arrêté du 6 mai 1999) qui réglemente la présence d'animaux en ville. La verbalisation est en vigueur mais très peu appliquée (6 verbalisations pour l'année 2003).

Parallèlement, des campagnes de communication sont régulièrement menées. Ainsi, dès l'automne 2002, le Grand Lyon oriente sa campagne de communication en faveur de la responsabilisation des maîtres, initiée par la direction de la propreté en partenariat avec les ordres professionnels concernés (vétérinaires, pharmaciens, médecins). On se souviendra de l'appel au civisme lancé par la campagne de l'hiver 2003 qui misait sur des verbes à conjuguer ensemble « j'aime, je respecte », « je jette, je ramasse », et « je salis, je paye ».

+ d'infos : Rôle et implication des politiques publiques, Florence Le Nulzec & Bertrand Millet, Eohs-Poly'Gone, www.millenaire3.com et www.grandlyon.com

Mais tout cela, bien que nécessaire, ne suffit pas à maintenir l'espace propre et à régler les conflits. C'est pourquoi le Grand Lyon, guidé par la mission animalité urbaine, s'engage dans une nouvelle approche du problème.

Une nouvelle approche : globale et positive

Les réponses doivent nécessairement évoluer et passer par une approche d'ensemble pouvant être représentée par un puzzle à cinq pièces :

1. Aménagement et requalification
2. Nettoyement et ramassage
3. Signalétique et orientation

4. Médiation et communication
5. Valorisation, éducation, sanction

Les questions de l'aménagement, du nettoyage et de la signalétique des espaces dédiés aux chiens ont déjà été abordées précédemment. Intéressons-nous aux deux dernières pièces de ce puzzle.

Des actions de communication et d'accompagnement

La médiation s'avère être un complément indispensable de la communication relayée par les médias et différents supports. Il s'agit de proposer aux différents agents de terrain (propreté, espaces verts, voirie...) d'aller au contact des habitants, d'engager une communication de proximité, appropriée et efficace. Ceci implique au préalable une sensibilisation, une formation et une reconnaissance des personnels concernés pour maîtriser au mieux les prises de contact et les dialogues qu'elles que soient les circonstances ou les réactions des protagonistes. Là encore, les professionnels de la médecine vétérinaire et de l'éducation canine peuvent jouer un rôle et amplifier la sensibilisation des possesseurs. Sans attendre que les problèmes se posent, le professionnel peut expliquer au propriétaire le comportement de son chien et faire comprendre à l'animal les attentes de son maître. Des rencontres entre éducateurs canins et citoyens, organisées par la collectivité ou en coordination avec des partenaires spécialisés, publics ou privés, peuvent répondre à ces besoins.

Des actions valorisantes et des mesures répressives complémentaires

Une démarche préventive consiste à entretenir l'espace public partagé. L'objectif est de créer une démarche incitative positive, valorisant le ramassage et l'agrément du cadre de vie entretenu. De même, mettre à disposition des sacs, pelles et autres outils pour faciliter et favoriser le ramassage individuel aidera à faire du ramassage un geste naturel, accepté et compris par tous.

La répression n'est pas antinomique de la prévention mais complémentaire. Il est toutefois indispensable que les mesures répressives viennent en aval d'un effort général de prévention et de mise en place d'un environnement urbain favorable à l'accueil et à l'intégration des hommes et des animaux. De même, avant toute répression, il est préférable de tenter une médiation. Face à des comportements inciviques, la collectivité doit distinguer les personnes insuffisamment informées des personnes transgressant délibérément.

ment les règles. Dans le premier cas, l'alternative de l'information et de l'éducation est à privilégier. Dans le deuxième cas, il semble que la sanction soit l'unique recours.

Toutes les expériences (positives comme négatives) des autres villes l'ont démontré : **seule la conjonction de ces 5 approches offre de réelles chances de succès.**

En pratique ...

Le 4^{ème} arrondissement de Lyon : un secteur pilote

■ En octobre 2004, la question de l'animal dans le 4^{ème} arrondissement semblait avoir atteint un seuil limite. Le problème des déjections canines parasitait les débats des conseils de quartiers. La multiplication des interdictions ne solutionnait pas le problème : ces interdictions mécontentaient les possesseurs de chiens et la propreté de l'arrondissement n'était toujours pas satisfaisante. Certaines rues et places étaient particulièrement reconnues comme critiques. Un affichage sauvage (autocollants portant la mention « eat your dog ») révélait une opinion particulièrement virulente d'une partie de la population. Les dispositifs existant alors, 2 aires de liberté, 2 espaces d'hygiène canine, 7 distributeurs de sachets, se révélaient insuffisants.

■ La mairie du 4^{ème} arrondissement a alors saisi le Grand Lyon et la ville de Lyon du problème.

D'un commun accord, il a été décidé de faire de cet arrondissement un secteur pilote en matière de gestion de l'animal en milieu urbain. La mission animalité urbaine en lien avec les différents services et acteurs du Grand Lyon, de la ville de Lyon et de cet arrondissement, a conduit une étude de terrain. Lors de la restitution du bilan, la mission a engagé les participants à comprendre les problèmes pour mieux y répondre, faire évoluer les comportements et les mentalités, et faire preuve de tolérance.

■ Un plan global d'actions 2005 a alors été présenté :

- aménager et requalifier l'espace urbain, orienter et associer une signalétique claire,
- améliorer le nettoyage des rues, des espaces verts, des espaces canins et valoriser le ramassage individuel,
- informer, sensibiliser, pratiquer la médiation, communiquer,
- valoriser, éduquer, sanctionner.

■ Dès avril 2005, les premières actions ont débuté :

démonstration d'éducation canine, leçons d'éducation canine à la propreté, l'obéissance, la conduite en ville en laisse, installation de distributeurs de sacs de ramassage et organisation de leur réapprovisionnement par des croix-roussiens volontaires, balades canines urbaines (été 2005)... Outre ce programme d'actions, un certain nombre d'outils, tels le module interactif en priorité destiné aux enfants des écoles primaires, vont être proposés et plusieurs événements d'envergure passeront par le 4^{ème} arrondissement au 2^{ème} semestre 2005 : la fête mondiale des animaux, la semaine bleue, le programme « chien Lumière », le colloque international « entre chiens et loups »...

Des possesseurs et des professionnels de l'animal proposent leur concours. Les non-possesseurs sont réservés et attendent un premier bilan des actions engagées.

Cette approche novatrice fait des émules : d'autres arrondissements sont en marche, plusieurs communes veulent agir et obtenir des résultats, une approche partenariale s'élabore. Le Grand Lyon est la 1^{ère} communauté urbaine qui se saisit ainsi de l'inscription du vivant (animal et végétal) dans la ville.

➤ Conduire le changement

Mettre les compétences en réseau

L'intégration de l'animal en ville soulève des questions diverses de civisme, d'éducation, d'aménagements, de qualité de vie, d'écologie urbaine... Par conséquent, un grand nombre d'acteurs et de savoir-faire est concerné.

Du côté des institutions

■ Deux ministères sont compétents dans ce domaine : le ministère de l'agriculture pour les animaux en milieu rural et urbain, et le ministère de l'environnement pour la protection des animaux exotiques.

■ Les services de la Communauté urbaine (propreté, voirie, écologie, communication, service d'habitat social...) sont directement impliqués dans la sensibilisation, l'information et la propreté. La présence du Grand Lyon sur les salons animaliers, les expositions canines, ou tout autre manifestation qui attirent un nombre important de possesseurs d'animaux peut permettre de faire connaître sa politique en la matière

et de faire passer un message d'information et de prévention.

■ Les communes ont un rôle plus opérationnel : elles ont en charge l'aménagement d'espaces spécifiques, l'application des arrêtés municipaux, la gestion des animaux errants et celle des fourrières, les subventions aux éducateurs canins.

■ Les bailleurs sociaux sont très réglementés par la loi : ils doivent assurer une jouissance paisible du logement aux locataires. Ils doivent faire respecter l'obligation de tenir son chien en laisse dans les espaces d'usage public, la gestion des chiens méchants, éviter les nuisances sonores... Les bailleurs peuvent relayer les informations du Grand Lyon et prendre des mesures préventives, qui pourront renforcer la sensibilisation effectuée au niveau de l'agglomération. L'OPAC du Grand Lyon a constitué un groupe de travail sur ce sujet et propose différentes actions (édition d'une charte de bon voisinage, création d'un club d'enfants de locataires

à visée pédagogique, réalisation et distribution d'un guide de savoir-vivre avec son animal dans sa résidence...)

+ d'infos : Atelier « Bien vivre dans les ensembles d'habitat collectif », Journée « le vivant dans la ville » (23 juin 2004), Semaine du Développement Durable en juin 2004

Du côté des professionnels

- Le rôle du vétérinaire dépasse celui de l'expert de la santé animale, il répond aussi à une demande d'informations en matière d'éducation, d'alimentation... Les éleveurs, les éducateurs canins, les comportementalistes peuvent apporter leurs connaissances concernant le comportement animal et les principes d'éducation auprès des possesseurs d'animaux.
- Les commerçants peuvent être des relais d'information (choix de l'animal acheté, modes d'alimentation...).

- Dans le registre de la médiation, il y a peut-être des emplois à inventer : des agents animaliers, des conseillers canins dédiés à l'éducation, à l'information et à la coordination avec les services municipaux concernés et les associations. Ce métier existe déjà dans les collectivités locales britanniques et porte le nom de « Dog Welfare Officer ».

Du côté de la société civile

- Les associations réfléchissent depuis longtemps à la place de l'animal dans notre société et nos villes et sont en mesure de conseiller les collectivités sur le sujet (voir notamment l'encadré sur l'AFIRAC).
- Enfin, les citoyens, possesseurs et non possesseurs d'animaux, doivent être associés à la recherche des solutions favorisant une compréhension mutuelle.

→ Eclairage

L'AFIRAC : plus de 25 ans d'expérience aux côtés des collectivités locales

Dès la fin des années 70, l'Association Française d'Information et de Recherche sur l'Animal de Compagnie s'est emparée des questions posées par la présence de l'animal en milieu urbain. Les années 1977-1985 sont **les années de la découverte**, marquées par la prise de conscience des collectivités de la place de l'animal auprès des citoyens. Mais cette période est caractérisée également par une très faible maîtrise de ce phénomène (indifférence, réflexes répressifs...). L'AFIRAC constitue alors des groupes d'experts (vétérinaires, urbanistes, juristes, médecins, experts en communication...) dédiés à cette question. L'objectif principal est de trouver des solutions aux nuisances. En bref, tout un dispositif de conduite de projet se met en place : groupe projet, campagnes d'information, signalétique, installation d'espaces dédiés...

Pendant les **années de l'apprentissage** (1986-1993), l'association est de plus en plus fréquemment sollicitée par les collectivités locales. Des sujets de travail variés sont développés : mécanisation de l'entretien, campagnes d'affichage, accueil de l'animal dans les résidences de personnes âgées... et une méthodologie « diagnostic-programme » est élaborée. On commence à parler de politique animalière pour la ville.

Viennent ensuite **les années de la maturité** (1994-2002). L'AFIRAC renforce ses actions (campagnes d'informations, formation du personnel, conférences auprès de l'opinion publique), élargit encore son champ d'études, notamment à l'habitat, et multiplie ses publications.

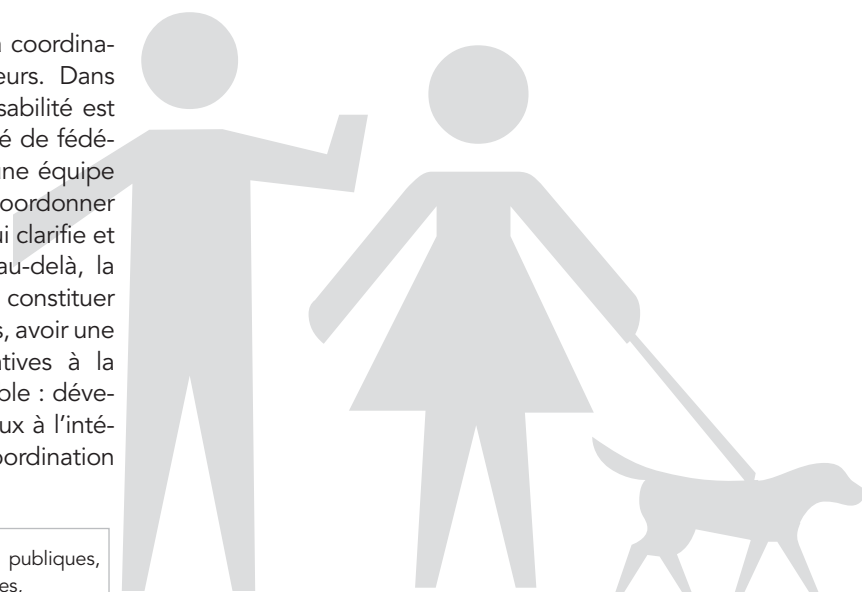
Les années 2000 seront-elles celles de l'harmonie ?

+ d'infos : 25 ans au service des collectivités locales, 25 ans d'initiatives locales, Numéro spécial : les 25 ans de l'AFIRAC, septembre 2002 n°19

Une coordination indispensable

La clé de la réussite semble résider dans la coordination entre ces services et les divers acteurs. Dans certaines collectivités locales, cette responsabilité est déléguée parfois à un chef de projet chargé de fédérer les différents services et de composer une équipe pluridisciplinaire. Cette équipe peut alors coordonner les actions et gérer un budget spécifique qui clarifie et garantit une liberté de manœuvre. Mais au-delà, la collectivité doit mobiliser les savoir-faire et constituer des groupes de travail sur les enjeux majeurs, avoir une approche transversale des questions relatives à la place de l'animal en ville. L'objectif est double : développer des solutions qui répondent au mieux à l'intérêt collectif, mais aussi rendre lisible cette coordination politique.

+ d'infos : Rôle et implication des politiques publiques, Florence Le Nulzec & Bertrand Millet, Eohs-Poly/Gones, www.millenaire3.com



→ Eclairage

La région lyonnaise : pôle international de compétences en matière de santé animale

Dans les trois secteurs d'activité concernant la médecine vétérinaire : le soin aux animaux, la biopathologie comparée et la santé publique vétérinaire, le Grand Lyon possède non seulement une histoire scientifique riche, mais également de réels atouts pour l'avenir.

Concernant le soin aux animaux, Jean-François Chary, directeur de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon, souligne que « le niveau de prestation proposé par l'école aux propriétaires d'animaux a fait des progrès énormes (IRM, scanner pour les animaux de ville). » De 1998 à 2005, l'ENVL aura investi presque l'équivalent de son budget annuel dans ce domaine.

Lyon est le berceau mondial de la biopathologie comparée. « Alternativement, la médecine des animaux suit et dépasse la médecine humaine (...) Je suis convaincu que la métropole lyonnaise se prive d'un atout considérable en n'exploitant pas la biopathologie comparée. » Cette faille semble être comblée par le développement de l'Institut Bourgelat, plateforme scientifique et technique de recherche animale.

Enfin, l'ENVL, l'École nationale des services vétérinaires, l'INFOMA (Corbas) qui forme les techniciens de santé publique vétérinaire, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA Lyon, laboratoire de pathologie bovine) et le Centre International de formation des vétérinaires officiels qui devrait voir le jour dans les prochaines années, confirment la montée en puissance du pôle lyonnais de santé publique vétérinaire.

Il faut ajouter à cela la présence de Merial, société franco-américaine et leader mondial en santé animale. Le site de Lyon héberge plus d'un tiers de l'activité Recherche & Développement du groupe (concernant principalement les vaccins animaux) et représente 70% de la production mondiale tous produits confondus.

Déployer les actions engagées par le Grand Lyon

Plusieurs actions sont en cours d'élaboration sous la houlette de la mission animalité urbaine.

Sensibiliser les enfants à la question de l'animal en ville

Le Grand Lyon souhaite s'engager en partenariat dans :

- la publication d'un numéro spécial d'un magazine du type « bouge ta ville » (pour les écoles). Ce magazine comportera des articles, interviews et jeux sur le thème de l'animal en ville.
- la conception d'un module pédagogique interactif « mon animal en ville » (pour les écoles, hôpitaux et centres de loisirs). Ce module a pour vocation de sensibiliser les enfants à la vie animale en général et à la cohabitation avec les animaux domestiques les plus connus.

Les objectifs sont nombreux : améliorer et élargir le regard des enfants sur l'animal en ville, développer leur sens civique, faire remonter l'information vers les parents, favoriser une cohabitation harmonieuse grâce à une meilleure compréhension du sujet.

Renforcer et diversifier les actions engagées sur l'espace public

Concernant les questions d'hygiène canine et de la propreté de la ville, plusieurs actions sont engagées : sensibiliser les citoyens d'un quartier (c'est le cas du 4^{ème} arrondissement de Lyon devenu site pilote) et les différents intervenants à la propreté et à l'environnement, à la gestion quotidienne de la propreté et aux règles de base d'hygiène canine. Il est également prévu d'accompagner de manière festive la mise en place, puis l'utilisation, de nouveaux espaces dédiés et d'envisager des séances de démonstration de la gestion d'un animal en ville au quotidien.

Considérer l'animal comme un habitant de la cité

Considérer la biodiversité dans chaque projet d'aménagement est également une préoccupation. Il s'agit de « revisiter » les grands projets d'aménagement en intégrant l'animal : par exemple, rendre visible et observable la présence de certaines espèces animales (poisson chat, castor, oiseaux, écureuils...), faire en sorte que la promenade accompagnée par son chien soit possible sans danger et nuisance pour tous...

Porter un nouveau regard sur l'animal

Le succès des séances d'éducation canine, la demande croissante de médicalisation des animaux domestiques et l'explosion du marché de l'alimentation animale témoignent d'un intérêt croissant pour l'animal. Néanmoins, nous assistons simultanément à la multiplication des nuisances, abandons, situations insécurisantes... Au-delà de la gestion des nuisances occasionnées par l'animal, des mesures favorisant la possession responsable et de l'amélioration des aménagements urbains prenant en compte sa présence nombreuse et variée, il semble donc nécessaire et utile de proposer des outils pour faire évoluer le regard de l'homme sur l'animal : les connaissances proprement dites sur l'animal et la nature des liens homme-animal. Ces liens représentent un champ vaste à explorer dans sa complexité, sa diversité et sa richesse.

Dans cet esprit, les **ressources sur le vivant dans la ville** collectées par la direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération pourraient être entretenues et étoffées. L'objectif serait de disposer d'une base de données opérationnelle (recueil de textes, coordonnées d'acteurs, ressources...), destinée aux services internes, comme aux demandeurs extérieurs. Plus que des ressources documentaires,

cette base de données pourrait constituer un outil dynamique de mise en réseau de tous les acteurs de l'agglomération concernés par la question.

Autre projet, des « **laboratoires citoyens** » sur les relations homme-animal serviront de passerelle entre des chercheurs titulaires, des doctorants et des citoyens urbains intéressés de tout âge. Ils permettront non seulement d'élargir la réflexion de fond sur le thème de l'animalité urbaine, mais aussi d'en rendre compte à la collectivité sous formes d'expositions, de conférences, de publications. La perspective du rapport de l'urbain à l'animal de façon plus générale s'inscrit pleinement dans une approche internationale : on pourrait par exemple envisager le jumelage des laboratoires avec des stations éthologiques de pays où existent des écosystèmes sauvages intéressants.

Préserver la biodiversité du territoire

L'Agenda 21 Grand Lyon concrétise l'engagement de la Communauté urbaine pour un développement durable. Il comporte un plan d'actions structuré selon les orientations définies de manière participative entre le Comité de suivi politique, les services communautaires et le Conseil de développement. Le Grand Lyon s'engage notamment à participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à préserver les milieux et les ressources naturelles. Dans cet esprit, l'une des propositions d'actions est de préserver la biodiversité du territoire. Deux axes d'intervention sont envisagés :

- le renforcement de la connaissance de la biodiversité, par la création d'une part d'un indicateur de

biodiversité du Grand Lyon, et par la réalisation d'autre part d'inventaires de milieux ou d'espèces ;

- la mise en place de diverses mesures de préservation.

La coordination de ces actions sera assurée par la direction générale du développement urbain et la mission écologie urbaine. De nombreux partenaires sont également impliqués dans la réalisation de ces actions : agriculteurs, citoyens, associations, communes...

S'enrichir avec un programme événementiel varié

- Salon Equipville (salon de l'équipement, de l'aménagement, du mobilier urbain et des services) ;

- Salons des chiens de race ;

- Fête mondiale des animaux ;

- Programme « Chien Lumière » de la fête des Lumières à Noël. Cet événement prévoit d'une part la réalisation d'un chien lumineux géant lors de la fête des Lumières, et d'autre part, la visite d'enfants hospitalisés par des animaux accompagnés de leur conducteur, suivie d'échanges collectifs et festifs.

- Semaine bleue (semaine annuelle nationale des personnes âgées) où la thématique du maintien du lien entre la personne âgée et l'animal sera notamment débattue avec les personnes âgées et des professionnels qui les accompagnent au quotidien ;

- Colloque international « entre chiens et loups » dont l'objectif est de faire le point sur le comportement comparé du loup et du chien, sur la complexité des rapports de l'homme urbain à l'animal sauvage et domestiqué, sur les enjeux de cette relation ancestrale en constante évolution et sur l'avenir des villes occidentales.

Index

AFIRAC : Association Française d'Information et de Recherche sur l'Animal de Compagnie.

Animaux commensaux : animaux non domestiqués mais vivant au contact de l'humain en profitant de leur nourriture, tels que le pigeon, le rat, l'étourneau...

Animaux de compagnie et domestiques : d'après l'article 276-3.1 du code rural, on entend par animal de compagnie « tout animal détenu ou destiné à être détenu par l'homme pour son agrément ». Les animaux domestiques se distinguent des animaux de compagnie. Ceux-ci ne présentent pas (ou ne devraient pas présenter) une utilité commerciale directe. Ainsi, les animaux de trait (bœuf, mulet, âne...), les animaux élevés pour être consommés ou pour les denrées qu'ils produisent (vache, bœuf, porc, poule, canard, lapin, truite...) et les animaux élevés en captivité pour la chasse (furet...) ne sont pas couramment considérés comme « animaux de compagnie ».

Animal marron : désigne un animal domestique, échappé ou abandonné, et retourné à l'état sauvage.

Anthropomorphisme : tendance à attribuer aux animaux des caractères propres à l'homme.

Aviaire : qui concerne les oiseaux.

Biocénose : ensemble des animaux et végétaux vivant en équilibre dans des conditions géologiques et climatiques données.

Biodiversité (ou diversité biologique) : pour certains, la diversité biologique est la *diversité de toutes les formes du vivant*. Cette définition entend diversité au sein des espèces, entre les espèces et entre les écosystèmes. Une autre définition fait référence à la totalité des gènes, des espèces et des écosystèmes d'une région. L'avantage de cette définition est qu'elle englobe les trois niveaux traditionnellement utilisés (la génétique, la biologie et l'environnement) pour décrire la notion de biodiversité :

- la diversité génétique. Elle correspond à la diversité des gènes au sein d'une espèce. Il existe une variabilité génétique entre les espèces et entre les individus d'une même espèce.
- la diversité spécifique correspond à la diversité des espèces proprement dite.
- la diversité écosystémique correspond à la diversité d'un niveau d'organisation supérieur du vivant, l'écosystème.

Biopathologie comparée : apprendre à mieux connaître les phénomènes biologiques et pathologiques chez l'animal pour mieux connaître les phénomènes correspondant chez l'homme.

Biotope : milieu biologique déterminé offrant des conditions d'habitat stables à un ensemble d'espèces animales ou végétales (biocénose).

Ecosystème : subdivision de la biosphère constituée d'un ensemble d'espèces (biocénose) et du milieu (biotope) où il se déploie.

ENVL : Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon.

Ethologie : étude du comportement d'une espèce dans son milieu.



Notre chEminement

Le Grand Lyon a entamé une réflexion sur les relations homme-animal en milieu urbain dès 2001. Les principaux acteurs concernés ont été identifiés et interrogés sur cette question. De nombreux articles ont été collectés pour refléter toutes les facettes du sujet : la nature des liens homme-animal, les politiques menées dans d'autres villes européennes, l'éducation du chien en ville... mais aussi des visions philosophiques, plus audacieuses, soulevant parfois des questions inédites.

Le 16 mars 2004, une journée de prospective sur « l'homme et l'animal en milieu urbain » a eu lieu en présence d'une grande diversité d'acteurs, professionnels de l'animal, collectivités locales, associations, citoyens. Les intervenants ont démontré que la place de l'animal dans la ville était une question éminemment politique et que des évolutions étaient possibles. De même, lors des Rencontres du Développement Durable en juin 2004, le sujet du vivant dans la ville a été abordé. La question « avec quels vivants voulons-nous vivre et comment ? » constituait le cœur du débat. Les échanges, parfois conflictuels, ont toujours été passionnés.

Depuis le 1^{er} février 2005, une mission animalité urbaine a été créée au Grand Lyon. Son objectif est d'œuvrer à la prise en compte politique de l'animal dans la ville, dans toutes ses dimensions, afin d'organiser le mieux possible la cohabitation homme-animal.

Cette Synthèse témoigne de cette démarche et vous permettra, en quelques pages, de compléter vos connaissances et d'entamer une réflexion prospective sur le sujet.

Ligne éditOriale

La réflexion prospective et stratégique sur le devenir de l'agglomération lyonnaise est par essence permanente et collective. Elle concerne et doit impliquer les élus et les services du Grand Lyon, leurs partenaires, les habitants de l'agglomération et de nombreux acteurs d'horizons divers.

En réponse au besoin d'approches pragmatiques et à la difficulté de trouver ses repères face à l'augmentation du nombre d'informations accessibles à tout un chacun, le centre de ressources prospectives Millénaire 3 vous propose aujourd'hui ses Synthèses. Celles-ci concluent ou ponctuent les études et réflexions animées par la direction de la prospective et stratégie d'agglomération. Elles permettent une relecture structurée des ressources du site www.millenaire3.com sur une thématique précise.

Leur fabrication constitue un exercice exigeant : il s'agit de sélectionner les faits et les idées, de hiérarchiser les enjeux, et bien sûr, de formuler des recommandations. Leurs objectifs sont de favoriser la constitution d'une culture commune sur des questions centrales de l'agglomération et l'émergence d'une vision partagée des enjeux.

Direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération

Grand Lyon, 20 rue du Lac 69003 Lyon - fax : 04 78 63 48 80
www.millenaire3.com
www.grandlyon.com
millenaire3@grandlyon.org

Directrice de la publication : Corinne Tourasse
Coordination : Jean-Loup Molin, Brigitte Yray
Conception/rédaction : Caroline Januel
Veille : Geneviève Bernardin
Création/réalisation graphique : Crayon Bleu

Millénaire3

le centre de ressources prospectives
du Grand Lyon